ZERTIFIZIERTES DIN EN ISO 9001 QUALITÄTSSICHERUNGSSYSTEM

Reg. Nr. 25 151-01/1

F Mode d'emploi

Mod. H20

De 150kg à 1000kg

Appareils de levage FRANCE

COLUMBUS McKINNON CORPORATION

LittleMule® MATERIALS HANDLING

TABLES ELEVATRICES H20

SOMMAIRE

DECLARATION DE CONFORMITE CE

1. INTRODUCTION AU MANUEL D'INSTRUCTIONS

1.1 Descriptif des produits
1.2 Informations générales sur l'entretien et la maintenance
1.3 Pièces détachées
1.4 Garantie et service après-vente
1.5 Données techniques de nos tables élévatrices
1.5.1 Spécifications techniques
1.5.2 Visualisation des différents composants d'une table élévatrice H20
1.5.3 Schéma hydraulique

2. NE PAS FAIRE / FAIRE

2.1 Ne pas faire
2.2 Faire

3. UTILISATION / FONCTIONNEMENT

3.1 Contrôles à effectuer avant chaque utilisation
3.2 Fonctionnement
Utilisation du frein
Levage de la plate-forme
Immobilisation de la plate-forme
Descente de la plate-forme
Déplacement de la table
Pliage de la poignée de direction (uniquement sur la table élévatrice, capacité 150 kg)

4. VERIFICATION / ENTRETIEN

4.1 Entretien général
4.2 Lubrification et graissage
4.3 Entretien et maintenance (exemple calendrier maintenance)

ANNEXE 1 : CONSIGNES FONCTIONNEMENT SUR ET CORRECT (pour l'ensemble des appareils de manutention au sol)

ANNEXE 2 : NOS CONDITIONS DE GARANTIE (extrait de nos conditions générales de vente)

DECLARATION DE CONFORMITE CE

d'après la directive machines 2006/42/CE – Annexe II A.

Par la présente, nous, le fabricant,

YALE INDUSTRIAL PRODUCTS GmbH
Am Lindenkamp 31
D – 42549 VELBERT - Deutschland

déclarons que la machine désignée ci-dessous correspond, tant dans sa conception que dans sa construction, aux principales exigences concernant la santé et la sécurité des directives machines CE. La validité de cette déclaration cessera en cas de modification ou d'ajout d'équipement(s) n'ayant pas bénéficié préalablement de notre accord. En outre cette déclaration de conformité CE ne sera plus en vigueur si l'utilisation de la machine n'est pas conforme aux instructions de mise en service et d'utilisation figurant dans le manuel d'utilisation et si les contrôles à réaliser régulièrement ne sont pas faits.

Description de la machine :	Table élévatrice LITTLE MULE H20 Modèles H20150, H20250, H20500, H20750, H201000 Capacité maximale d'utilisation (C.M.U.) de 150 à 1000kg
Type de machine :	Table élévatrice
Numéro de série :	A partir année de fabrication 10/2004 (l'ensemble des numéros de série pour les appareils préparés et expédiés sont enregistrés dans un livre de production tenu par nos soins)
Directives CE en vigueur :	Directive machines CE 2006/42/CE ayant pris effet le 29 décembre 2009
Normes harmonisées appliquées et plus spécialement :	Norme EN 292, parties 1 et 2 (sécurité des machines) Norme EN 349 (sécurité des machines)
Normes nationales transposées (soit complètes, soit par extraits) et spécifications techniques appliquées, en particulier :	
Assurance Qualité :	DIN EN ISO 9001 : version 2000 (N° enregistrement certificat : 000151 QM)
Date :	29 décembre 2009
Signature du fabricant :	André MULLER
Informations sur le signataire :	Gérant Société de la société COLUMBUS MCKINNON FRANCE, filiale française du groupe YALE INDUSTRIAL PRODUCTS GmbH

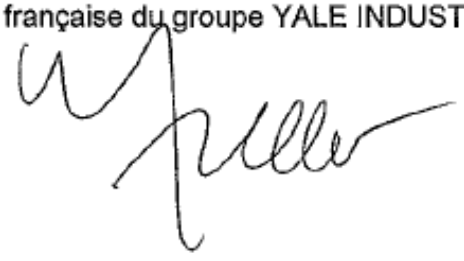

TABLES ELEVATRICES H20

La société YALE LEVAGE vous remercie d'avoir choisi ses tables élévatrices LITTLE MULE, modèles H20.

Nous nous réservons le droit de procéder à tout moment à des changements et à des modifications sur les produits. Si des imprécisions et/ou des contradictions apparaissent en raison de ces changements dans nos documentations, veuillez, s'il vous plait, les adresser à votre distributeur de produits LITTLE MULE le plus proche afin de les corriger.

1. INTRODUCTION AU MANUEL D'INSTRUCTIONS

Attention : le manuel d'instructions doit permettre à chaque utilisateur de se familiariser avec les tables élévatrices manuelles H20 et de les utiliser au mieux de leurs possibilités. Il comporte des consignes importantes pour les utiliser de manière sûre, correcte et économique. Son respect sert notamment à diminuer les risques d'accidents lors de l'utilisation, à réduire les coûts de réparation et la durée d'immobilisation ainsi qu'à augmenter la fiabilité et la durée de vie du produit.

Le manuel d'instructions doit toujours être disponible sur le lieu d'utilisation de l'appareil (aussi conservez-le dans un dossier / classeur accessibles à tous afin de le sortir lors de chaque utilisation par un nouvel opérateur ou de chaque travail de maintenance). S'il venait à disparaître, nous vous prions de prendre contact avec votre distributeur de produits LITTLE MULE le plus proche afin de vous faire parvenir dans les plus brefs délais une nouvelle copie.

Il doit être impérativement lu par tout utilisateur se servant pour la première fois d'une table élévatrice. Ces usages peuvent être :

- l'utilisation de la table, y compris de ses équipements,
- la mise en service (avec ses opérations d'entretien et d'inspection),
- le déplacement de la table.

En plus de la notice d'utilisation et des réglementations obligatoires quant à la prévention des accidents, les règles généralement admises pour un travail professionnel sécurisé doivent impérativement être respectées.

1.1. Descriptif des produits

Nos tables élévatrices ont été conçues pour lever, baisser et transporter des charges **sur un sol véritablement plat, sans aucun dénivelé**. Une plaque constructeur apposée sur le châssis indique la capacité maximale d'utilisation (C.M.U.) ainsi que les hauteurs de levée minimale et maximale de la plate-forme. Pour la sécurité du personnel et afin d'éviter toute détérioration de l'engin, il faut ne jamais dépasser cette capacité maximale d'utilisation. Nous conseillons, en outre, à l'utilisateur de lire attentivement le chapitre 2 du présent manuel, intitulé « NE PAS FAIRE / FAIRE » et de respecter scrupuleusement la présente notice d'utilisation. Nous vous rappelons enfin qu'il est nécessaire de consulter le fabricant avant d'ajouter des accessoires ou d'apporter des modifications quelconques à l'engin.

1.2. Informations générales sur l'entretien et la maintenance

La durée de vie, la fiabilité et l'utilisation en toute sécurité de la table élévatrice dépendent pour beaucoup de la qualité de son entretien. C'est pourquoi les opérations de graissage et d'entretien doivent être effectuées régulièrement, de manière ponctuelle et avec beaucoup d'attention (voir chapitre 4 « VERIFICATION / ENTRETIEN »).

1.3. Pièces détachées

Pour éviter les retards et les erreurs, pour réduire les coûts et gagner du temps, il faut toujours fournir les informations suivantes lorsque vous passez une commande de pièces détachées :

- le type de la table et son année de fabrication,
- la désignation (ou nature) de la pièce,
- le nombre de pièces à livrer,
- l'adresse de livraison exacte et le délai de livraison souhaité.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreurs de livraison de pièces détachées par suite de renseignements insuffisants ou erronés figurant sur votre bon de commande de pièces détachées.

Nous vous rappelons aussi de n'employer que des pièces de rechange d'origine YALE pour l'entretien de votre table élévatrice.

1.4. Garantie et service après-vente

Voir Annexe 2 « NOS CONDITIONS DE GARANTIE ».

1.5. Données techniques de nos tables élévatrices

1.5.1. Spécifications techniques

Modèle	Cap. maxi. d'utilisation (en kg)	Dim. plateau (en mm)	Hauteurs levée plateau (en mm)	Course (en mm)	Dim. Hors tout (L x l x H) (en mm)
H20150	150	450 x 700	265 – 755	515	1000 x 450 x 950
H20250	250	500 x 830	330 – 910	592	1000 x 500 x 1010
H20500	500	520 x 1010	435 – 1000	568	1130 x 520 x 1185
H20750	750	520 x 1010	442 – 1000	565	1130 x 520 x 1260
H201000	1.000	520 x 1010	445 – 960	520	1130 x 520 x 1260

Modèle	Cap. maxi. d'utilisation (en kg)	Nombre coups pédale pour hauteur maxi.	Diamètre roue (en mm)	Poids net à vide (en kg)
H20150	150	16	100	41
H20250	250	25	125	78
H20500	500	44	150	118
H20750	750	55	150	120
H201000	1.000	68	150	137

1.5.2. Visualisation des différents composants d'une table élévatrice H20

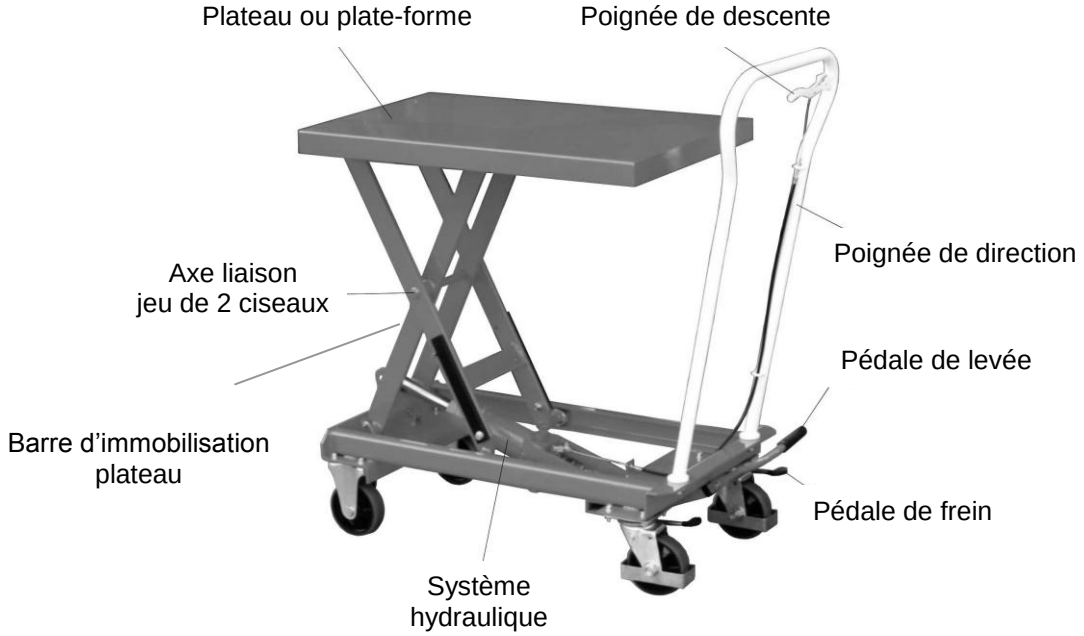

1.5.3. Schéma hydraulique

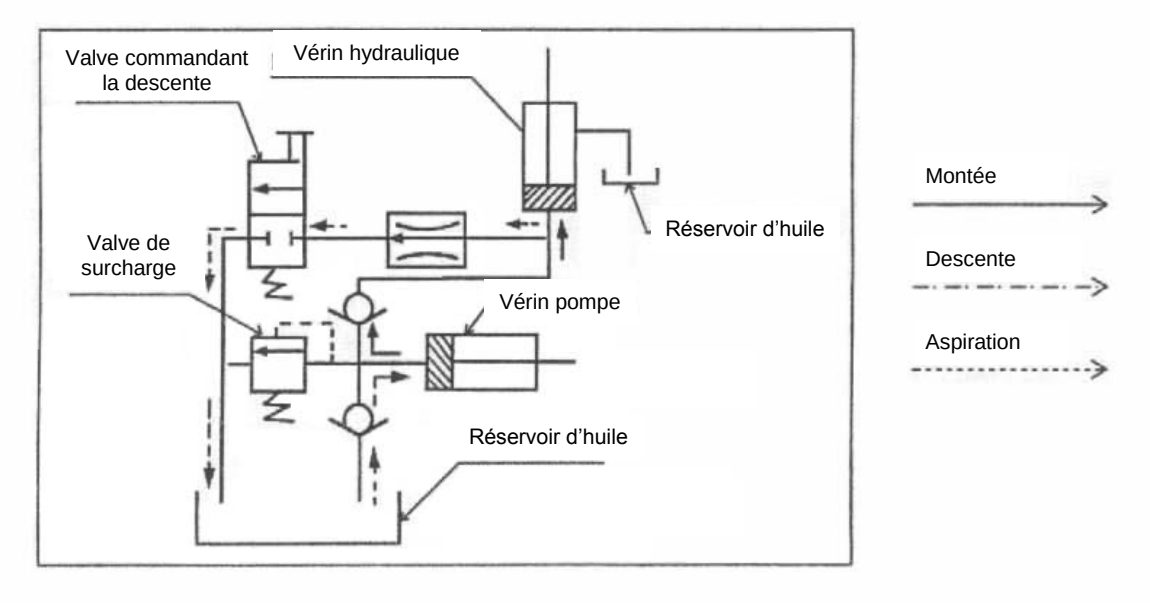

2. NE PAS FAIRE / FAIRE

<u>Attention</u> : si la table élévatrice est utilisée de manière incorrecte, l'opérateur peut se blesser grièvement. C'est pourquoi il faut la manipuler en respectant les instructions ci-dessous.

2.1. Ne pas faire :

- Ne jamais mettre le pied ou la main dans le mécanisme des ciseaux.
- Ne pas autoriser d'autres personnes à travailler, à circuler autour de la table élévatrice lorsqu'elle est en mouvement.
- Eviter au maximum de déplacer la table élévatrice lorsque le plateau est levé car la charge pourrait tomber.
- Ne jamais dépasser la capacité maximale d'utilisation de la table élévatrice (indiquée sur la plaque constructeur collée au pied de la poignée de direction ainsi que le bandeau collé sur un des bords de la plate-forme).
- Ne jamais mettre un pied devant 1 des 4 roues afin d'éviter toute blessure.
- Ne jamais utiliser la table élévatrice sur un sol mou, glissant ou instable.
- Ne jamais utiliser la table sur un sol en pente.
- Ne jamais soulever de personnes, ni autoriser des personnes à monter sur le plateau (et ce quelle que soit sa position).
- Ne jamais modifier la table élévatrice sans consentement écrit du fabricant.

2.2. Faire :

- Il est impératif de lire soigneusement cette notice d'utilisation et de bien comprendre le fonctionnement de nos tables élévatrices.
- **Tous** les opérateurs doivent avoir pris connaissance de ce manuel avant d'utiliser nos tables.
- La table élévatrice est un appareil de manutention et de levage (de charge) qui a été conçu pour déplacer, lever ou baisser une charge dont la masse ne doit pas dépasser la capacité maximale d'utilisation. Il est donc interdit de l'utiliser pour tout autre but que celui prévu lors de sa conception.
- Avant de monter ou baisser la plate-forme de la table élévatrice, il faut s'assurer d'avoir bloqué les roues directrices en utilisant leur frein.
- Il est impératif de bien surveiller les conditions de chargement de la charge sur le plateau. Il faut ainsi arrêter de manipuler / déplacer la table élévatrice si la charge est instable.
- Il convient de toujours s'assurer de l'équilibre de la charge. Il faut ainsi éviter de mettre la charge en bout ou sur les bords du plateau.

  La charge doit en outre être répartie sur au moins 80 % de la surface de la plate-forme et son centre de gravité doit être situé sur le plateau (de préférence au centre).

  Enfin il est conseillé de bien arrimer / attacher (en utilisant par exemple des sangles d'arrimage boucle fermée) toute charge instable, mal équilibrée ou composée d'un empilement de pièces et/ ou de colis.
- Il est conseillé de ne pas baisser trop rapidement la plate-forme lorsqu'elle est en charge (voir chapitre 4.2. « FONCTIONNEMENT » - paragraphe « DESCENTE DE LA PLATE-FORME ») car la charge pourrait tomber et créer une situation dangereuse.
- Il est impératif de procéder aux travaux de maintenance en respectant les instructions de service.
- Lorsque vous entreprenez un travail avec une charge levée par la table élévatrice durant un certain laps de temps, il est impératif d'utiliser les 2 barres d'immobilisation (qui sont fixées sur 2 des 4 ciseaux et pivotent de manière indépendante l'une de l'autre - voir chapitre 4.2. « FONCTIONNEMENT » - paragraphe « IMMOBILISATION DE LA PLATE-FORME ») en les mettant en appui sur le châssis côté poignée de direction. Ces 2 barres permettent en effet de bloquer à 780 mm de haut le plateau.
- Lorsque vous entreprenez une révision de la table élévatrice, il est de nouveau impératif d'enlever les charges de la plate-forme et d'utiliser les 2 barres d'immobilisation
- La table élévatrice n'est pas conçue pour être étanche et résistante à l'eau et à l'humidité. Aussi il faut utiliser la table élévatrice dans des atmosphères sèches.
- En cas de non-utilisation, il faut stocker la table élévatrice à l'intérieur d'un bâtiment ou dans un endroit protégé de la pluie, des projections d'eau et d'acide.

3. UTILISATION / FONCTIONNEMENT

3.1. Contrôles à effectuer avant chaque utilisation

Avant l'utilisation de la table élévatrice, l'opérateur doit s'assurer de son bon état et de son fonctionnement. Il devra ainsi vérifier que :

- les freins (qui permettent le blocage des roues directrices) fonctionnent,
- les ciseaux et la plate-forme ne présentent pas de défauts lors de la levée et/ou du chargement mais aussi n'ont pas de défauts visibles (tels qu'un ciseau plié, déformé, qu'une fissure dans les cordons de soudure, des traces de chocs, des déformations permanentes …),
- les roues ne sont pas endommagées, qu'elles tournent bien (sans point dur, sans grincement),
- les pédales, poignées de commande sont toujours accessibles et fonctionnent,
- le système hydraulique est en ordre (c'est-à-dire qu'il commande bien la levée, la descente; qu'il est bien étanche, qu'il ne présente pas de fuite d'huile …),
- au repos, sans charge, la plate-forme ne penche ni vers l'avant, ni vers l'arrière.
- tous les écrous et vis sont bien serrés.

<u>Attention</u> : si un quelconque défaut / dysfonctionnement est constaté, il est impératif d'immobiliser la table élévatrice et de ne plus l'utiliser jusqu'à la disparition du problème.

3.2. Fonctionnement

Utilisation du frein

<u>Attention</u> :

- les freins (un sur chaque roue directrice) doivent toujours être en action.
- ils ne doivent être ouverts uniquement pour les déplacements de la table pour les refermer dès arrêt du déplacement.

<u>Principes de fonctionnement</u> (cf. le schéma ci-dessous) :
Chaque roue directrice pivotante de la table élévatrice (se trouvant au niveau de la poignée de direction) est équipée d'un frein. Pour enclencher ce frein, il suffit d'appuyer sur la pédale de frein ; pour le relâcher, il faut relever la pédale.

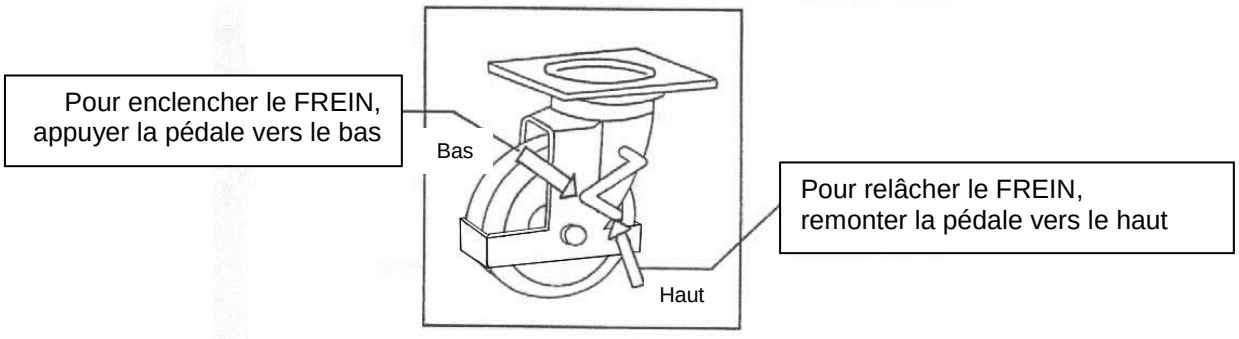

Levage de la plate-forme

Attention : nous vous rappelons que

- il ne faut pas surcharger la table élévatrice et toujours s'assurer que la masse de la charge est inférieure à la capacité maximale d'utilisation de la table (voir chapitre 1.5.1 « SPECIFICATIONS TECHNIQUES »).
- il faut toujours s'assurer de l'équilibre et de la stabilité de la charge et ne pas mettre la charge en bout ou sur les bords de la plate-forme. La charge doit être répartie sur, au moins, 80 % de la surface du plateau et son centre de gravité doit être situé sur le plateau (de préférence au centre).

Principes de fonctionnement :

- Pour lever le plateau, s'assurez préalablement que les freins sont enclenchés puis appuyez plusieurs fois sur la pédale de levée jusqu'à ce que la plate-forme atteigne la position souhaitée.
- La plate-forme ne peut plus se soulever après avoir atteint la position la plus haute même si la pédale de levée continue à être actionnée.

Remarques :

* Il est normal que la plate-forme s'abaisse quelque peu après avoir atteint la position haute.
* Le bloc hydraulique est conçu pour maintenir en charge et en position la plate-forme. Toutefois le plateau ne doit pas rester en position 'Levée" et en charge sur une trop longue période. C'est aussi pourquoi, du fait de la conception du système hydraulique, il est normal que la plate-forme descende très lentement si elle reste en charge un long moment.

Immobilisation de la plate-forme

Attention : si la charge doit rester levée un certain moment, il est impératif d'utiliser les 2 barres d'immobilisation afin d'éviter que le plateau ne descende complètement. Ces barres d'immobilisation permettent de maintenir le plateau à 780 mm de haut.

Principe de fonctionnement :

Faites pivoter les 2 barres d'immobilisation telles que leur extrémité soit à la même hauteur que le fond du châssis (voir schéma ci-dessous) et procédez à la descente du plateau jusqu'à ce que les barres soient en contact contre le bâti du châssis.

Barres d'immobilisation à faire pivoter de telle sorte qu'elles viennent buter contre le bâti du châssis.

Partie du châssis (se trouvant au niveau plaque constructeur) sur laquelle doivent prendre appui les barres d'immobilisation.

TABLES ELEVATRICES H20

Descente de la plate-forme

Attention : nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de mettre le pied ou la main dans le mécanisme des ciseaux.

Principe de fonctionnement :
Avant de baisser le plateau, il est impératif de vérifier que les 2 barres d'immobilisation ont été enlevées et remises le long des ciseaux mais aussi que les freins sont enclenchés.
Pour baisser la plate-forme, tirez vers le haut la poignée de descente. Suivant la pression que vous allez exercer, le plateau descendra plus ou moins vite.
Nous vous rappelons aussi que nos tables élévatrices sont équipées d'un système « homme - mort » ce qui signifie que la plate-forme arrête de descendre lorsque la poignée de descente est lâchée.

Remarques :
- La poignée de descente est dure afin d'augmenter la sensibilité des opérateurs lors de son maniement.
- La vitesse maximale de descente est proportionnelle à la charge (aussi, à vide, cette vitesse est faible).

Déplacement de la table

Attention : afin de réduire les risques lors du déplacement de la table, il est recommandé de toujours baisser au maximum le plateau avant de se déplacer et de circuler sur un sol lisse, propre et plat (donc sans obstacle).

Principe de fonctionnement :
Déverrouillez dans un premier temps les freins des 2 roues directrices puis utilisez impérativement la poignée de direction pour pousser (il est recommandé de ne pas se déplacer en tirant la table élévatrice) et diriger la table.
Une fois le déplacement effectué, pensez à enclencher de nouveau les freins.

Pliage de la poignée de direction (uniquement pour la table élévatrice, capacité 150 kg)
Principe de fonctionnement :
Pour plier la poignée sur ces tables, déverrouiller le loquet de verrouillage en appuyant vers le bas puis appuyer en direction du plateau sur la poignée de direction.

4. VERIFICATION / ENTRETIEN

4.1. Entretien général

Nous rappelons préalablement que les opérateurs doivent réaliser une inspection journalière de la table élévatrice (en suivant les principes dictés dans le chapitre 3.1 « CONTROLES A EFFECTUER AVANT CHAQUE UTILISATION »). Hormis le graissage mensuel de certains points (voir le chapitre suivant), un entretien général doit être fait au minimum tous les 3 mois ou après 250 heures de fonctionnement (sauf si la table est utilisée dans des conditions particulièrement comme des milieux avec beaucoup de poussières abrasives, produits corrosifs …). Ces contrôles concernent principalement le châssis, les pièces d'usure (roues, coussinets), le niveau d'huile (afin de vérifier qu'il n'y a pas de fuites d'huile dans le système hydraulique).

4.2. Lubrification et graissage

Nous recommandons les lubrifiants et graisses suivants pour l'entretien de nos tables :

Huile hydraulique	BP Energol	HLP 32
	Avia Fluid	RSL 32
Graisse	Shell	FD 2

Chaque mois nous vous conseillons de lubrifier chacune des zones et des pièces suivantes :

- toutes les pièces de fixation du vérin avec de l'huile
- les voies de roulement (situées sous le plateau et sur le châssis) des roulettes montées sur les ciseaux avec de la graisse,
- les axes de rotation / de liaison des ciseaux (entre eux) et l'axe de rotation des ciseaux avec la plate-forme avec de l'huile,
- toutes les pièces de fixation de la pédale de levée avec de l'huile,
- tous les joints avec de la graisse.

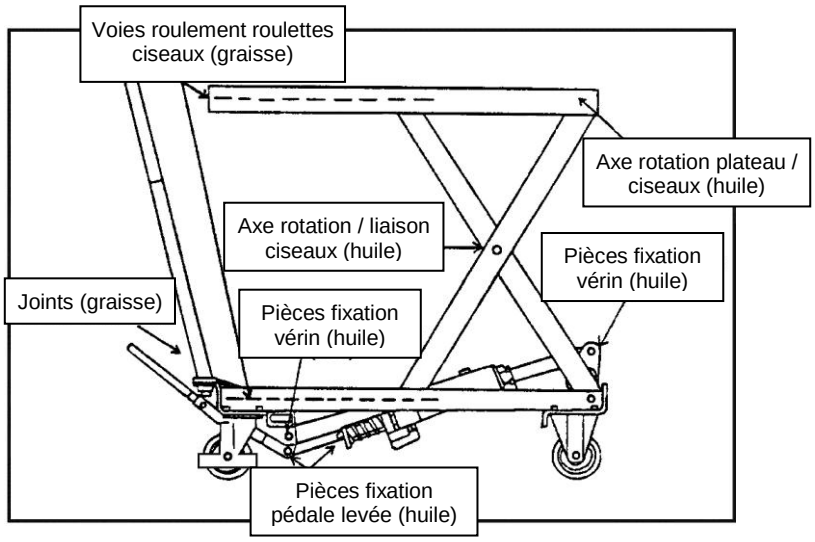
Voies roulement roulettes ciseaux (graisse)
Axe rotation plateau / ciseaux (huile)
Axe rotation / liaison ciseaux (huile)
Pièces fixation vérin (huile)
Joints (graisse)
Pièces fixation vérin (huile)
Pièces fixation pédale levée (huile)

Chaque année, nous vous conseillons de changer toute l'huile du système hydraulique.

Attention : il est formellement interdit de graisser les roues et les freins (qui sont montés dessus) lors de ces opérations de graissage.

4.3. Entretien et maintenance

Exemple de calendrier de maintenance :

Pièces à contrôler	Travaux d'entretien à réaliser	Tous les 3 mois	Tous les 6 mois	Tous les 12 mois
Châssis et plate-forme	Vérification des éléments porteurs	●		
	Vérification du serrage des boulons et vis	●		
	Vérification du jeu des ciseaux	●		
Roues et freins montés sur les roues	Vérification de leur usure	●		
	Vérification du jeu des coussinets		●	
	Vérification de la fixation	●		
	Vérification du fonctionnement des freins à vide et en charge	●		
Système hydraulique	Test de fonctionnement	●		
	Contrôle du niveau d'huile		●	
	Vérification de l'étanchéité et usure des raccords	●		
	Changement de l'huile et du filtre			●
	Vérification du fonctionnement de la valve de surcharge			●
Vérin	Contrôle des performances et étanchéité	●		
Inspection	Contrôle de la montée/descente de la plate-forme à vide (= nombre coups sur pédale de levée inchangés)			●
	Contrôle de la montée/descente de la plate-forme à charge nominale (= nombre coups sur pédale de levée inchangés)			●

5. VUES ECLATEES ET LISTES DE PIECES DETACHEES

5.1 Vue éclatée et liste de pièces détachées de la table H20150 (capacité 150 kg)

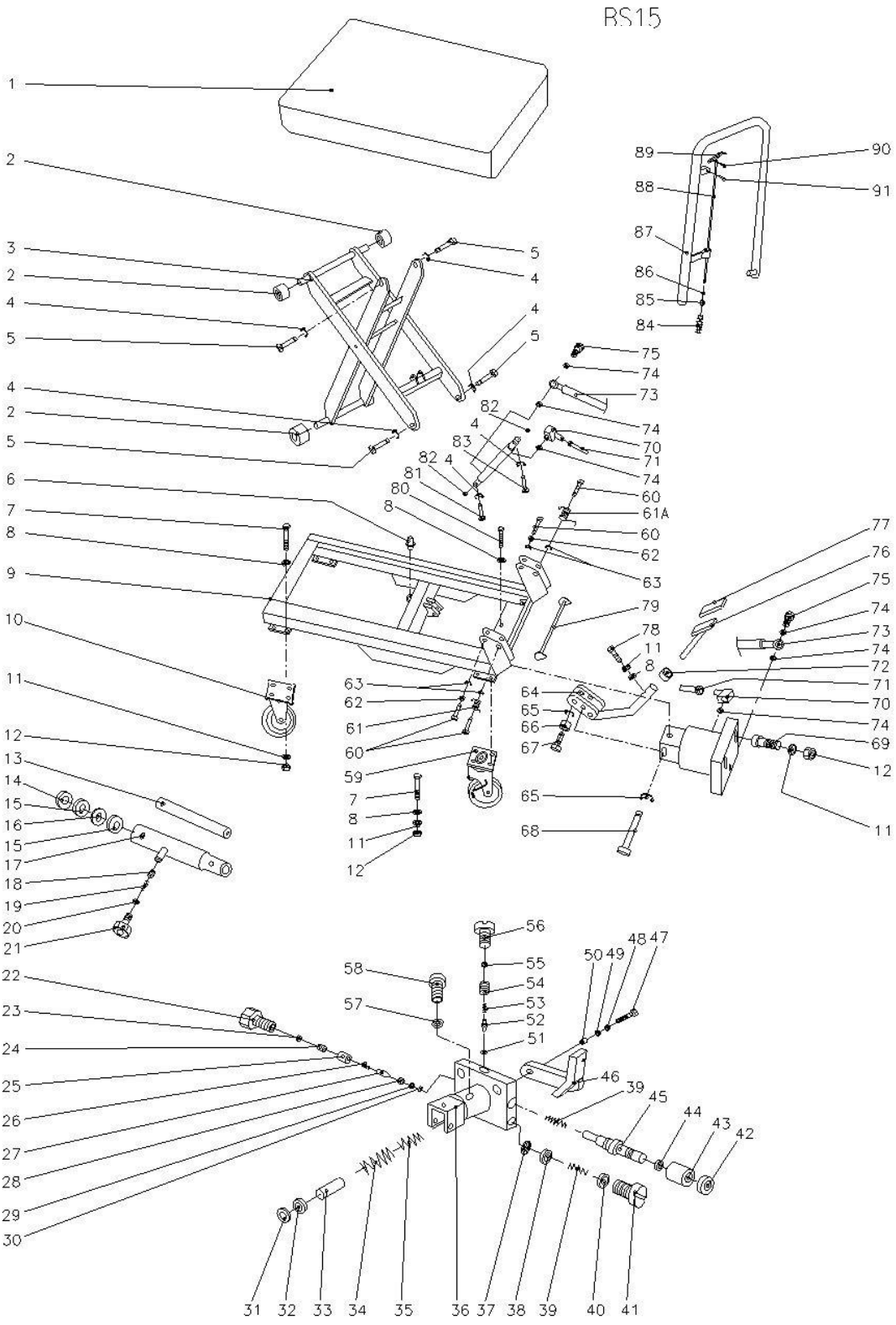

5.2 Vue éclatée et liste de pièces détachées des tables H20250, H20500, H20750, et H201000 (capacités de 250 à 1.000 kg)

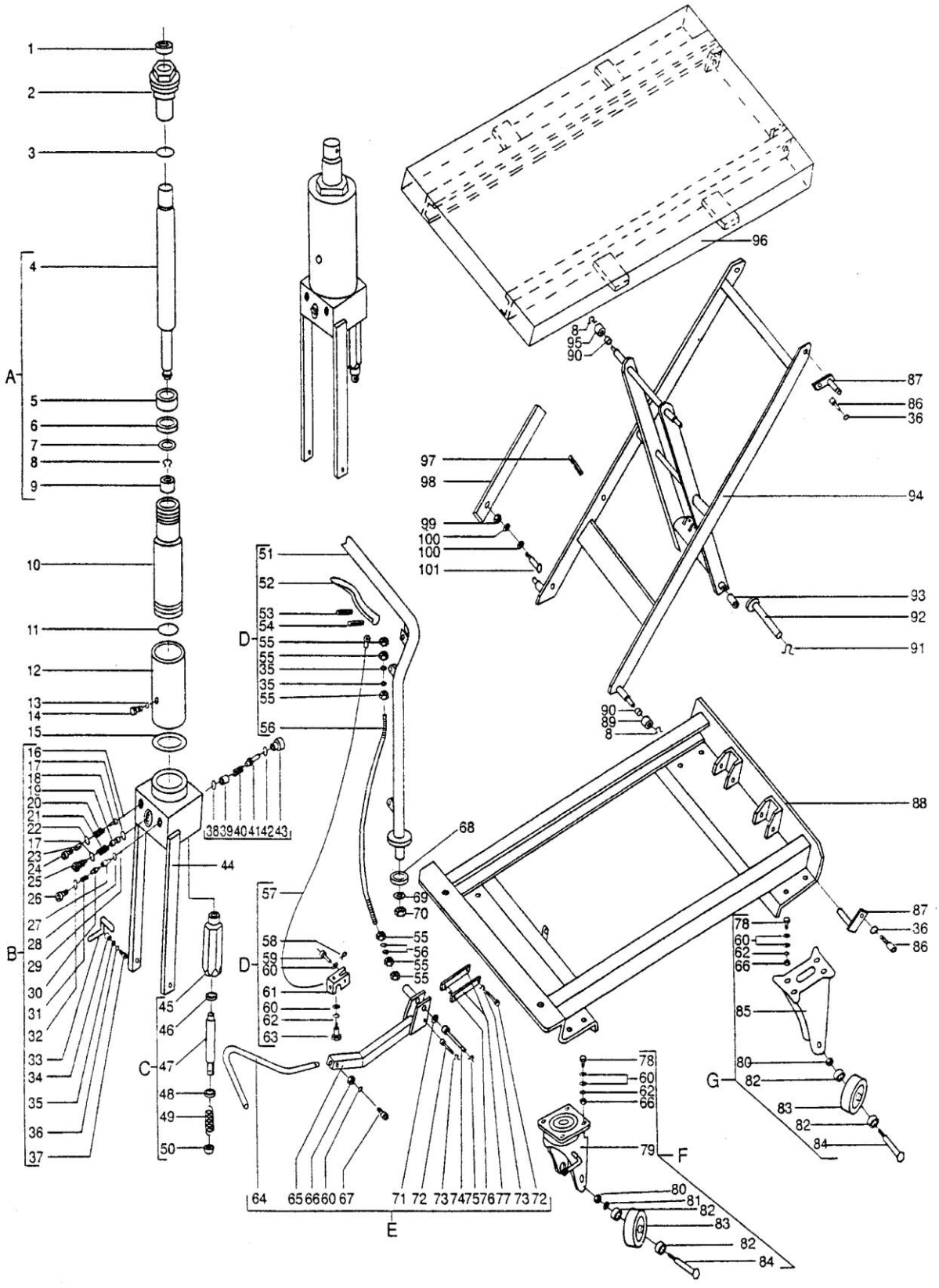

ANNEXE 1 : CONSIGNES FONCTIONNEMENT SUR ET CORRECT (pour l'ensemble des appareils de manutention au sol)

A.1. Règles générales de sécurité

Autorisation / permis de conduire

Les appareils de manutention au sol pilotés à pied (comme des gerbeurs auto - tractés, des transpalettes, des tables élévatrices, des patins rouleurs) ne doivent être utilisés que par des personnes formées et habilitées à la conduite.

Utilisation appropriée

Les appareils de manutention au sol doivent être utilisés à bon escient. Sans l'accord du constructeur, il est interdit de modifier leur capacité maximale d'utilisation (C.M.U.). En outre la charge doit être posée et répartie de manière équilibrée et stable sur les fourches, les plate - formes ou les patins.

Utilisation dans des conditions extrêmes

Les appareils de manutention au sol qui doivent être utilisés dans des conditions environnementales particulièrement difficiles (c'est-à-dire liées à des fortes ou des très basses températures, à des atmosphères explosives, à des conditions hydrométriques importantes …) doivent être équipés de manière spécifique et bénéficier d'autorisations spéciales.

Déclaration obligatoire de tous les défauts repérés

Toutes les avaries et autres défauts observés sur les appareils de manutention au sol et/ou leurs équipements doivent être aussitôt signalés à une autorité compétente (votre revendeur, le constructeur, un organisme de contrôle …). Les appareils de manutention au sol et leurs équipements, s'ils ne sont pas sûrs et aptes à fonctionner et circuler correctement, doivent être immobilisés jusqu'à ce qu'ils soient remis en état. Les dispositifs de sécurité (tels que les freins sur les roues directrices, les systèmes « homme - mort », les arrêts d'urgence) ne doivent pas être enlevés ou mis hors d'état de servir. De plus, les réglages hydrauliques ne doivent pas être modifiés.

Zones de danger

Lorsque les appareils de manutention au sol sont en action (c'est-à-dire quand ils sont en phase de circulation ou de rangement/préhension de charges dans leurs lieux de stockage), il est impératif qu'aucune personne ne se trouve dans la zone de danger des appareils de manutention au sol.

Les zones de danger correspondent aux zones dans lesquelles les personnes courent des risques d'accidents du fait des mouvements des appareils de manutention au sol et/ou de la nature de la charge déplacée (notamment en cas de chute de celle-ci). C'est pourquoi il est interdit

- de se trouver sous les éléments porteurs des appareils de manutention au sol qu'ils soient chargés ou non,
- de monter sur les éléments porteurs des appareils de manutention au sol (par exemple pour saisir des charges situées en hauteur),
- d'intervenir sur la chaîne cinématique des appareils de manutention au sol quand vous soulevez ou baissez une charge.

ANNEXE 1 : CONSIGNES FONCTIONNEMENT SUR ET CORRECT (pour l'ensemble des appareils de manutention au sol)

Arrêt de l'utilisation des appareils de manutention au sol

Lorsque le dernier opérateur termine l'utilisation d'un appareil de manutention au sol, celui-ci doit éteindre la commande électrique (le cas échéant), bloquer les freins ou les roues directrices, ne pas laisser de charges sur les éléments porteurs et mettre en position neutre tous les leviers de fonctionnement. Lorsque l'appareil de manutention au sol est garé dans une montée, les roues doivent en plus être calées.

A.2 Règles à respecter dans les voies de circulation et les zones de travail

Seuls les chemins autorisés par le chef d'entreprise ou celui qu'il a délégué peuvent être utilisés pour circuler avec un appareil de manutention au sol (comme le transpalette, la table élévatrice). La dépose des charges à déplacer avec des appareils de manutention au sol ne doit se faire que sur des étagères ou des endroits prévus à cet effet. Les responsables de service dans lesquels des appareils de manutention au sol sont utilisés dans le maniement de charges doivent veiller à ce que les personnes étrangères au service soient hors de la zone de travail des appareils de manutention au sol.

Etat de surface nécessaire pour les zones de circulation et de travail

Les surfaces réservées aux voies de circulation doivent être suffisamment solides et le plus planes possibles. C'est pourquoi toutes les rigoles d'évacuation, toutes les traversées de rails et, plus généralement, toutes les cassures sur les voies de circulation doivent être aménagées (si possible par la mise en place de rampes) de manière à pouvoir être traversées. De plus, l'ensemble des voies de circulation doit être signalé de manière visible et doit être dépourvu d'obstacles. Dans la zone de travail correspondant au (dé)chargement des marchandises, le sol doit aussi être plat, horizontal et résistant.

Dimension des voies de circulation

Les voies de circulation doivent être conçues de manière à ce qu'il n'y ait pas de virages importants et serrés, de montées trop importantes, ni de traversées trop étroites ou trop basses. La largeur d'une voie de circulation à une seule voie couplée à une voie piéton doit être d'une largeur supérieure à la largeur de l'appareil de manutention au sol (ou de sa plus grande charge) plus 1.000 mm. De même, la largeur d'une voie de cheminement à 2 voies couplée à une voie piéton doit être d'une largeur supérieure à deux fois la largeur de l'appareil de manutention au sol (ou de sa plus grande charge) plus 1.400 mm.

Endroits dangereux

Les endroits dangereux doivent être signalés par des panneaux de signalisation ou par des panneaux « Danger » supplémentaires. Les obstacles inévitables doivent être annoncés suffisamment longtemps à l'avance et signalés par des barres de signalement de couleur bien visibles.

Environnement dangereux

Les appareils de manutention au sol qui sont utilisés dans un environnement présentant de nombreux risques d'incendie ou d'explosions doivent être spécialement équipées contre ces risques (qui doivent être signalés). Ces zones de danger doivent être signalées par l'apposition de panneaux de prévention.

Montées et pentes

Pour les montées ou descentes empruntées par les appareils de manutention au sol, la pente ne doit pas si possible dépasser 8 % de déclivité (**sauf restrictions dans les consignes d'utilisation communiquées pour chaque appareil**). Tout en haut et tout en bas de ces portions, il faut prévoir des voies plates et régulières afin d'empêcher que la charge se soulève ou que le châssis soit abîmé en raclant le sol (vous risquez d'ailleurs de bloquer l'appareil de manutention au sol si la cassure est trop importante).

Entrée dans les zones de travail et les voies de cheminement

Les voies de circulation et les zones de stockage doivent être empruntées seulement par des personnes autorisées et prévenues des risques d'accidents liés à l'utilisation d'un appareil de manutention au sol. L'entrée d'autres personnes dans ces zones doit être empêchée par des mesures appropriées (panneaux de prévention, lignes de limites, barrages …).

A.3 Droits, devoirs et règles à respecter pour l'utilisateur

Les utilisateurs des appareils de manutention au sol sont soumis à des droits et devoirs mais doivent impérativement être initiés à l'utilisation de ces appareils. Lors de l'utilisation d'un appareil de manutention au sol, l'opérateur a pour obligation de porter des chaussures de sécurité.

Interdiction d'utilisation par des personnes non autorisées

Pendant son temps de travail, l'utilisateur est responsable de l'appareil. L'utilisateur doit donc interdire à toute personne non autorisée de manoeuvrer ou d'actionner l'appareil de manutention au sol. En outre, il doit leur interdire de monter sur les éléments porteurs (tels qu'une plate-forme, des fourches) ainsi que sur leurs équipements ou le châssis pour prendre une charge ou se déplacer.

Personnes dans la zone de danger

Avant la mise en service de l'appareil de manutention au sol, l'opérateur doit s'assurer que personne ne se trouve dans la zone de danger. Il a aussi pour obligation de maintenir éloignées de la zone de danger toutes les personnes non autorisées. En particulier il est formellement interdit pour n'importe quelle personne de stationner à proximité de pièces, de charges en mouvement. En cas de danger pour des personnes, un signal d'avertissement doit être donné à temps par l'opérateur. L'utilisateur doit alors aussitôt interrompre son travail avec l'appareil de manutention au sol le temps de libérer la zone de travail tout en s'assurant qu'aucune personne non autorisée utilisera l'appareil de manutention durant ce laps de temps.

ANNEXE 1 : CONSIGNES FONCTIONNEMENT SUR ET CORRECT (pour l'ensemble des appareils de manutention au sol)

Conditions de visibilité en conduisant

L'utilisateur doit regarder dans la direction où il se dirige et doit toujours avoir une vue suffisante sur la distance à parcourir devant lui. Lors du transport de marchandises qui gênent la visibilité, un deuxième homme doit impérativement marcher devant l'appareil de manutention au sol pour prévenir des obstacles. Cela doit être effectué au pas et très prudemment. L'opérateur doit aussi s'assurer que les passages sont suffisamment hauts et larges pour un déplacement en toute sécurité de appareils de manutention et de son chargement.

Conduite dans les descentes et dans les montées (si autorisée dans notice utilisation)

Dans les descentes ainsi que dans les montées, la charge doit être opposée au sens du mouvement afin d'éviter son glissement sur les éléments porteurs. L'opérateur doit en outre emprunter uniquement les descentes et les montées prévues dans les voies de circulation. Toutefois il est impératif que l'opérateur s'assure que ces portions soient bien adaptées aux dimensions de l'appareil de manutention au sol. Il doit aussi s'assurer que le sol est propre et lisse de manière à ce que les roues adhèrent bien. Enfin il est fortement recommandé de ne pas tourner, de conduire en biais par rapport à l'axe de la pente.

Emprunter les ascenseurs

Le conducteur doit uniquement emprunter avec son appareil de manutention au sol les ascenseurs pour lesquels la capacité maximale d'utilisation est suffisante et pour lesquels une autorisation a été donnée de transporter cet appareil avec sa charge. Ceci doit être vérifié avant d'entrer dans l'ascenseur. Dans l'ascenseur, il faut en outre s'assurer qu'aucune pièce de la table ne soit en contact avec la paroi de l'ascenseur. Enfin les personnes qui accompagnent doivent entrer dans l'ascenseur seulement après que l'appareil de manutention au sol y soit entré et doivent quitter l'ascenseur avant celui-ci.

Prise du matériel à déplacer

Afin de s'assurer de la stabilité de la charge sur les éléments porteurs, l'utilisateur doit veiller à ce que la charge repose au maximum sur ceux-ci. La charge ne doit pas si possible dépasser des éléments porteurs (par exemple pas plus de 50 mm pour une longueur de plate-forme, de fourches de 1.150 mm). D'ailleurs, seules les charges soigneusement fixées et suffisamment stables peuvent être manipulées.

Cas d'utilisation spéciale

Pour chaque cas sortant du cadre ordinaire d'utilisation des appareils de manutention au sol, et pour lequel l'opérateur n'est pas sûr que l'utilisation de cet appareil peut être faite de manière sûre et sans risque d'accidents, il faut préalablement avoir l'accord d'un responsable de service. Dans les cas particulièrement difficiles, comme l'utilisation simultanée de 2 appareils de manutention au sol pour le transport de charges lourdes, le responsable doit se trouver lui-même sur le lieu d'utilisation et prendre la responsabilité et la direction du transport.

Réparations

L'utilisateur ne doit effectuer aucune réparation, ni aucune transformation sur l'appareil de manutention au sol et ses équipements sans une formation préalable, ni une autorisation particulière de son revendeur (voire du fabricant ou de son réparateur agréé) (voir Annexe 2 « NOS CONDITIONS DE GARANTIE »). En aucun cas, l'opérateur ne doit enfreindre les consignes de sécurité et faire les réglages lui-même du système hydraulique.

ANNEXE 2 : NOS CONDITIONS DE GARANTIE
(Extrait de nos conditions générales de vente)

Tous nos appareils de manutention au sol LITTLE MULE et STEERMANN (transpalettes, tables élévatrices, gerbeurs, patins rouleurs) « sont garantis un an à dater de la mise à disposition du matériel contre tout vice de fabrication ou défaut de matière. Si le matériel est utilisé jour et nuit, notre garantie est obligatoirement réduite de moitié.

Notre garantie se borne

- soit au remplacement par vos soins de la pièce reconnue défectueuse suite à nos préconisations (la pièce étant expédiée à nos frais sur le lieu de destination prévu lors de la livraison initiale du matériel). Dans ce cas, nous nous réservons le droit de demander à l'acheteur de nous retourner à ses frais les pièces défectueuses afin que nous les examinions. Si l'acheteur refuse l'une de ces 2 conditions (c'est-à-dire un retour à ses frais des pièces détachées défectueuses), nous sommes alors dégagés de la garantie.
- soit à la réparation en nos ateliers (ou ceux de nos réparateurs agréés) du matériel défectueux. Dans ce cas (retour usine), les frais de port et d'emballage sont à la charge de l'expéditeur.

Les pièces ou accessoires de provenance extérieure et portant une marque propre (autre que Yale) ne sont compris dans notre garantie que dans la mesure des garanties accordées par les fournisseurs de ces pièces.
Notre garantie ne s'applique pas aux remplacements ou réparations qui résulteraient de l'usure normale de nos matériels, de détériorations ou d'accidents provenant de négligences, de défaut de surveillance ou d'entretien, d'installation défectueuse et de tous autres défauts échappant à notre contrôle (ces défauts pouvant être

- l'utilisation de nos matériels dans un environnement spécial non précisé au préalable - environnement subissant de fortes influences chimiques, atmosphériques, électriques ou autres -,
- une fausse manœuvre de l'opérateur final,
- la non-observation des notices d'utilisation ou des schémas de raccordements fournis par nos soins).

Notre garantie disparaît immédiatement et complètement si vous modifiez ou faîtes réparer sans notre accord le matériel fourni ou si des dommages se produisent suite à l'utilisation d'outillage et/ou d'accessoires pour lesquels nous n'avons donné notre autorisation.

La réparation, la modification ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger le délai de garantie du matériel. »

Nous tenons aussi à vous rappeler que nous ne sommes pas responsables des accidents dus à des pièces dont l'état de fonctionnement n'est plus impeccable et sûr. C'est pourquoi nous demandons à l'utilisateur final d'immobiliser son matériel dès qu'il a le moindre doute quant à la bonne tenue de certaines pièces. Dans le cas où vous souhaitez nous commander les pièces détachées nécessaires à la remise en état du matériel défectueux, vous ne pouvez exiger un délai de livraison dans la mesure où nos « pièces détachées et accessoires sont fournis sur demande dans la mesure du disponible ». Aussi vous ne pouvez nous exiger une participation aux frais de location d'un autre matériel durant la période d'immobilisation.

ANNEXE 2 : NOS CONDITIONS DE GARANTIE
(Extrait de nos conditions générales de vente)

Notre Service Après-vente

Si vous ne pouvez les résoudre par vous-mêmes, nous vous prions de vous adresser à notre réparateur de service après-vente le plus proche:

Votre réparateur agréé LITTLE MULE le plus proche

Si vous n'en avez pas, adressez vous directement à :

CMCO FRANCE
Zone Industrielle des Forges
18100 Vierzon
tél. 02 48 71 85 70 – fax 02 48 71 49 14